QUESTIONS AU MINISTERE DE LA SANTE, SERVICES ADDICTIONS

Que recouvrent les mots offre et cession ?

Au regard de l'article L5132-8 du code de la santé publique auquel il est fait référence, est-il permis ou non, concernant les poppers à base de nitrite d'alkyle :

- la production
- la fabrication
- le transport
- l'importation
- l'exportation
- la détention
- l'acquisition
- l'emploi

Pourquoi interdire l'offre et la cession quand les étapes d'avant (production, fabrication, transport) et d'après (détention, acquisition, emploi) sont interdites ?

En quoi les 5 articles du code de la santé publique cités en références s'appliquent-ils au présent arrêté ?

Le nitrite d'alkyle est-il considéré comme stupéfiant et ou substance vénéneuse ?

Le poppers est-il considéré comme stupéfiant et ou substance vénéneuse ?

Sur quelles textes et études s'appuient les risques de pharmacodépendance ou d'abus ?

Pourquoi ne pas interdire la consommation puisque c'est l'augmentation de la consommation des poppers qui a justifié cet arrêté ?

La Commission nationale des stupéfiants et psychotropes a-t-elle classé le nitrite d'alkyle ou poppers dans la liste des stupéfiants et/ou psychotropes ?

L'AFSSAPS a-t-elle classé le nitrite d'alkyle ou poppers dans la liste des stupéfiants et/ou psychotropes ?

Le poppers est-il considéré comme stupéfiant et/ou substance vénéneuse ?

Quand et comment cet arrêté va-t-il être mis en œuvre ?

Y aura-t-il un délai de tolérance entre son exécution et le délai pour mettre un terme à la fabrication, la vente en gros ou au détail ?

Un commerçant doit-il cesser la vente ou la revente des poppers ? Si oui, quand ?

Le commerçant qui vend ou revend du poppers est-il considéré comme dealer ou délinquant ?

Si un client consomme du poppers dans un établissement qui l'a vendu à ce client, que risque t-il ?

Si un client consomme du poppers dans un établissement qui n'a pas vendu à ce client, que risque t-il et doit-il faire la police dans son établissement ?

Si oui, que risque t-il en termes d'amende, de peine d'emprisonnement, de fermeture administrative… ?

Les sanctions seront-elles globales ou rapportées au nombre de flacons ?